



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 3 octobre 2023
à 19 h 05**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Période de questions du public
- 10.03** Période de questions des membres du conseil
- 10.04** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement à 19h05

30 – Administration et finances

- 30.01** Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2024
- 30.02** Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024 à 2033

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire du 3 octobre 2023

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 3 octobre 2023

Résolution: CA23 12207

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement à 19h05

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2023, à 19 h05.

ADOPTÉE

10.04

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 4 octobre 2023

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 3 octobre 2023

Résolution: CA23 12208

Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2024

ATTENDU QUE lors de la réforme du financement des arrondissements, l'arrondissement d'Anjou n'a pas obtenu les transferts centraux lui permettant de maintenir les services à la population sans avoir à imposer une taxe locale;

ATTENDU QUE nous devons par respect pour notre population, adopter un budget qui assure le maintien des services de proximité;

ATTENDU QU'il revient à l'arrondissement de pallier à cette dotation budgétaire déficiente;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'adopter le budget dressé conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et de transmettre celui-ci au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'adopter un budget de fonctionnement pour l'année 2024 au montant de 32 586 100 \$ pour le volet dépenses, un montant de 1 598 800 \$ pour les revenus autonomes.

Afin d'équilibrer le budget, l'arrondissement entend adopter un règlement visant l'imposition de taxe relative aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement de 13 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe générera des recettes totalisant 10 643 500 \$.

ADOPTÉE

30.01 1230558005

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 4 octobre 2023

IDENTIFICATION**Dossier # :1230558005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources financières_ matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 12233 : Décréter un gel du taux de taxe locale dans l'arrondissement d'Anjou et adopter le budget modifié pour l'exercice financier 2023 (1220558003).

CA22 12201 : Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2023 (1220558003).

CA21 12256 : Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2022 (1212706004).

CA20 12234 : Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement pour l'exercice financier 2021 (1202706001).

DESCRIPTION

En raison de l'augmentation des dépenses de rémunération et de l'indexation des contrats, nous proposons l'adoption d'un budget de fonctionnement pour l'année 2024 d'un montant de 32 586 100 \$ pour le volet dépenses et d'un montant de 1 598 800 \$ pour les revenus autonomes.

L'enveloppe budgétaire allouée par la ville centre n'est pas suffisante pour nous permettre d'assurer un équilibre entre les crédits budgétaires accordés et les besoins de l'arrondissement d'Anjou. Le montant des transferts de la ville centre a été établi à 20 343 800 \$ pour 2024 comparativement à un transfert de 19 674 000 \$ en 2023.

Par conséquent, nous recommandons l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe locale relative aux services de 13,0 ¢ du 100 d'évaluation relative aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement. Cette taxe générera des recettes de 10 643 500 \$. Ces recettes sont requises afin d'assurer l'équilibre budgétaire des dépenses et des revenus.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions du Chapitre IV de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) et celles des articles 473 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prévisions de dépenses pour maintenir le niveau de service s'élèvent à 32 586 100 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle compte tenu de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'arrondissement d'Anjou publiera un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou et de la Ville de Montréal, ainsi qu'à la mairie de l'arrondissement d'Anjou le 13 septembre 2023.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2024).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie HUARD
Cheffe de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

Tél : 514-493-8061
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-29

Diane DUPRÉ
Chef de division ressources humaines et BAM

Tél : 514 493-8049
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jennifer POIRIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Tél : 514-493-8047
Approuvé le : 2023-09-25

Dossier # : 1230558005

Unité administrative responsable : Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources financières_ matérielles et informationnelles

Objet : Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2024



Budget 2024.pdf



Grille d'analyse Montreal 2030 GDD 1230558005.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie HUARD
Cheffe de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

Tél : 514-493-8061
Télécop. :

Budget 2024



Budget 2024

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de vie et maintenir les services aux citoyens
- Assurer une gestion efficace des ressources en respectant la capacité de payer des contribuables
- Maintenir un lien de proximité et une écoute active avec nos citoyens



A



Budget de fonctionnement 2024

Rémunération : 21 586 600\$

Biens et services : 10 999 500 \$

Total: 32 586 100 \$

Représentant une hausse de 1 860 900 \$
par rapport à 2023

Maintien du nombre d'année personne
(A/P) à 223,9

**Une stratégie de budget équilibré qui
s'appuie sur une gestion rigoureuse
des dépenses**



Les sources de financement

TRANSFERTS CENTRAUX

20 343 800 \$ (62,4%)

REVENUS DE SOURCE LOCALE

1 598 800 \$ (4,9%)

TAXE LOCALE

10 643 500 \$ (32,7%)

Impact sur la taxe locale

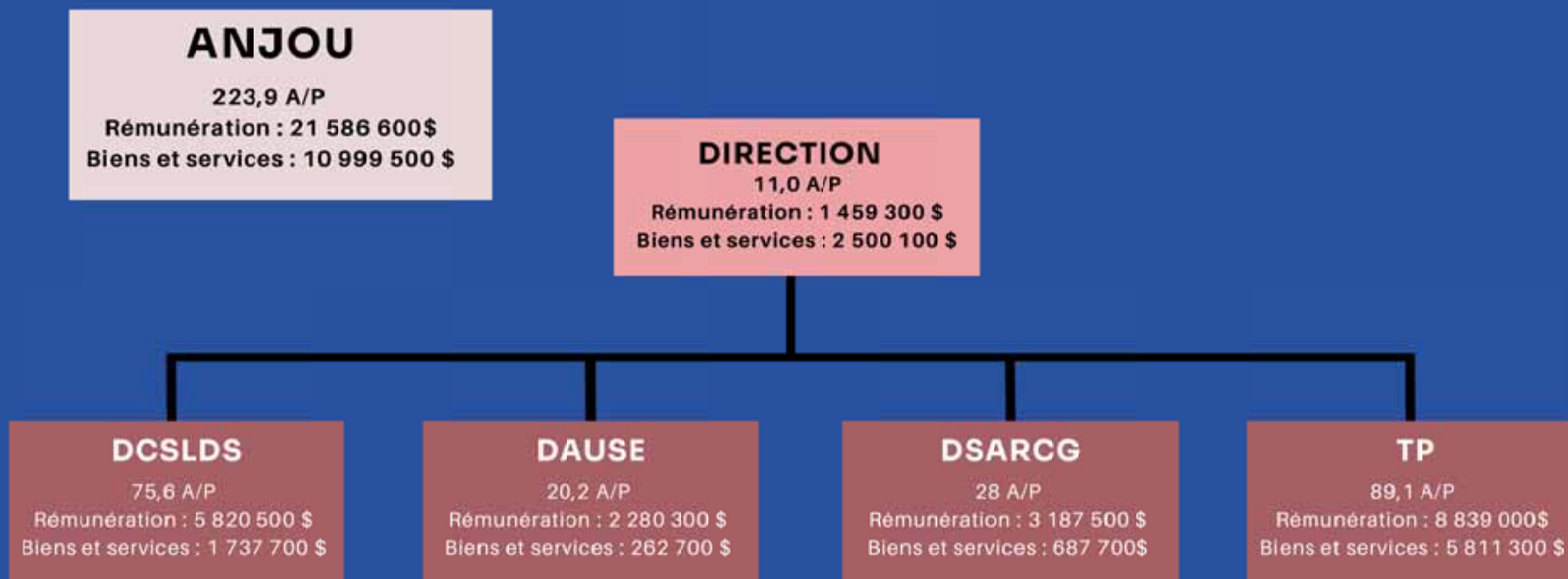
Type	EXEMPLE SELON UNE VALEUR MOYENNE	COÛTS (TAUX 2023)	COÛTS (TAUX 2024)	VARIATION
Unifamiliales	493 000 \$	616,25 \$	640,90 \$	24,65 \$
Appartements - condo	240 000 \$	300,00 \$	312,00 \$	12,00 \$
De 2 à 5 logements	582 000 \$	727,50 \$	756,60 \$	29,10 \$
Commerces	1 000 000 \$	1 250,00 \$	1 300,00 \$	50,00 \$
Industries	5 000 000 \$	6 250,00 \$	6 500,00 \$	250,00 \$



Taux de la taxe locale
en 2024 : 0,13 \$

A

Organigramme budgétaire 2024



Culture, sports et développement social

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Bibliothèques et centres communautaires
- Logistique, cachets d'artistes et location d'équipements
- Soirée des bénévoles, Journée portes ouvertes, fête de la famille
- Camp de jour
- Soutien aux organismes communautaires
- Cours, formations et ateliers aux citoyens
- Salaire du personnel

6 171 000 \$

Proportion des dépenses : 19%



Administration et relations avec les citoyens

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Direction de l'arrondissement
- Bureau Accès Montréal d'Anjou (311)
- Greffe et consultations publiques
- Services des finances, ressources humaines, informatique et communications
- Études techniques et gestion des projets PDI
- Salaire du personnel

7 305 681 \$

Proportion des dépenses : 22,4%



A

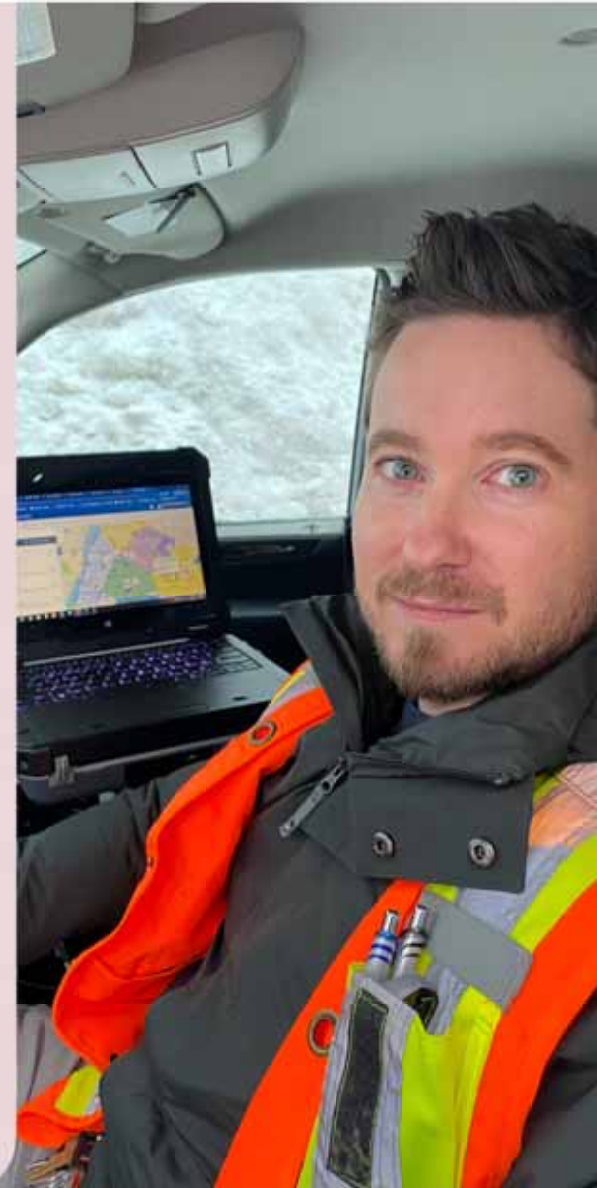
Aménagement du territoire et développement économique

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Évaluation des projets, analyses et modifications
- Émissions des permis de construction
- Réglementation et inspection
- Soutien aux entreprises
- Contrats d'expertises et d'études techniques
- Salaire du personnel

2 359 500 \$

Proportion des dépenses : 7,2%



Parcs et terrains de jeux

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Aré纳斯 et piscines
- Équipements et mobiliers
- Entretien des parcs et terrains sportifs
- Jardins communautaires
- Protection et mise en valeur des parcs
- Salaire du personnel

6 676 632 \$

Proportion des dépenses : 20,5%



A

Enlèvement de la neige

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Location d'équipement, matériel roulant
- Contrats de déneigement
- Chargement de la neige
- Épandage d'abrasifs
- Achats de matériaux (sel et abrasifs, etc.)
- Salaire du personnel

3 361 606 \$

Proportion des dépenses : 10,3%



A

Propreté et voirie

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Propreté du domaine public (poubelles, nettoyage et balayage des voies publiques, enlèvement de graffitis)
- Entretien et réfection des chaussées et des trottoirs
- Achat et location d'équipement et de matériel roulant
- Salaire du personnel

3 447 405 \$

Proportion des dépenses : 10,6%



A

Eau potable et égouts

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Réparation de fuites d'eau
- Inspection et entretien des bornes fontaines et des puits
- Contrats d'entretien, excavation et réparation
- Achat d'agrégats et de matériaux de construction
- Salaire du personnel

1 752 500 \$

Proportion des dépenses : 5,4%



A

Marquage, éclairage et signalisation

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Conversion d'éclairages au LED
- Entretien des feux de circulation et des panneaux de signalisation
- Entretien des traverses piétonnes, pistes cyclables et zones scolaires
- Contrats de services techniques
- Salaire du personnel

1 051 276 \$

Proportion des dépenses : 3,2%



Sécurité publique

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Sécurisation des traverses piétonnes
- Opérations de surveillance et de sécurité (agence de sécurité et cadets)
- Achat de denrées pour la banque alimentaire
- Contribution financière d'urgence : frais de transport et matériel nécessaire à la distribution des denrées

315 500 \$

Proportion des dépenses : 1,0%



Gestion environnementale

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Collectes spéciales des résidus domestiques dangereux et déchetage
- Gestion locale des matières résiduelles
- Location de véhicules, d'outillage, de machinerie et d'équipements

145 000 \$

Proportion des dépenses : 0,4%



AJ



Anjou

Des questions?

montreal.ca/anjou

Anjou
Montréal 

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1230558005

Unité administrative responsable : Arrondissement Anjou, Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe, Division du greffe

Projet : Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2024

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ne s'applique pas			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu? ne s'applique pas			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 3 octobre 2023

Résolution: CA23 12209

Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024 à 2033

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'adopter le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour l'arrondissement d'Anjou, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévus pour ces projets pour les années 2024 à 2033, et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal, à savoir :

<i>En milliers</i>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	TOTAL
Édifices	4 248	2 738	4 063	3 893	3 898	3 948	3 843	3 818	3 848	3 848	38 145
Équipement et système informatique	215	135	200	120	65	65	120	95	65	65	1 145
Infrastructures	1 100	1 100	1 100	1 300	1 100	1 000	1 100	1 100	1 100	1 100	11 100
Parcs	100	1 690	300	350	600	650	600	650	650	650	6 240
Total	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	56 630

ADOPTÉE

30.02 1230558006

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 4 octobre 2023

IDENTIFICATION

Dossier # :1230558006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources financières_ matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024 à 2033

CONTENU

CONTEXTE

Selon les directives budgétaires en immobilisations approuvées par le conseil municipal, l'arrondissement doit faire approuver son Programme décennal des immobilisations (PDI) par son conseil d'arrondissement. En vertu de l'article 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA22 12200 : Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023 à 2032 (1220558002).
- CA21 12257 : Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022 à 2031 (1212706005).
- CA20 12233 : Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021 à 2030 (1202706002).

DESCRIPTION

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations pour les années 2024 à 2033, selon le tableau suivant :

<i>En milliers</i>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	TOTAL
Édifices	4 248	2 738	4 063	3 893	3 898	3 948	3 843	3 818	3 848	3 848	38 145
Équipement et système informatique	215	135	200	120	65	65	120	95	65	65	1 145
Infrastructures	1 100	1 100	1 100	1 300	1 100	1 000	1 100	1 100	1 100	1 100	11 100
Parcs	100	1 690	300	350	600	650	600	650	650	650	6 240
Total	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	56 630

JUSTIFICATION

Les arrondissements doivent adopter leur Programme décennal d'immobilisations par résolution du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PDI 2024-2033 prévoit des investissements nets de 56 630 000 \$, dont 5 663 000 \$ en 2024.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle compte tenu de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 permettra de réaliser des projets dédiés principalement à la protection des actifs, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'arrondissement d'Anjou a publié un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du PDI sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou et de la Ville de Montréal, ainsi que à la mairie de l'arrondissement d'Anjou le 13 septembre 2023.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie HUARD

ENDOSSÉ PAR

Diane DUPRÉ

Le : 2023-08-30

Cheffe de division ressources financières, matérielles et
informationnelles

Tél : 514-493-8061
Télécop. :

Chef de division ressources humaines et BAM

Tél : 514 493-8049
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jennifer POIRIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Tél : 514-493-8047
Approuvé le : 2023-09-25

Dossier # : 1230558006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources financières_ matérielles et informationnelles
Objet :	Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024 à 2033



Présentation PDI Budget 2024.pdf



Grille d'analyse Montreal 2030 1230558006.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie HUARD
Cheffe de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

Tél : 514-493-8061

Télécop. :

Programme décennal d'immobilisations (PDI)

OBJECTIFS

- Poursuivre la revitalisation des lieux publics et espaces verts
- Planifier l'entretien des infrastructures afin d'assurer leur pérennité
- Adapter nos installations afin de répondre aux besoins des citoyens



Budget 2024 :
5 663 000 \$

A

PARCS

Projets amorcés ou réalisés en 2023

- Anjou-sur-le-Lac : 2 aires de jeux (0-5, 5-12), 3 places publiques, sentiers, mobilier urbain, éclairage, brumisateurs et piste cyclable
- D'Allonnes : 2 aires de jeux (0-5, 5-12), fontaine à boire, table de ping pong et éclairage
- Peterborough : 2 aires de jeux, terrains de pickleball, parc à chiens et éclairage
- Antioche : jeux de pétanque, pergolas et sentiers
- Goncourt : surface des terrains de tennis
- Divers : poubelles solaires à compaction

Projetés en 2024

- Mobilier urbain
- Revitalisation des parcs

**Budget 2024 :
100 000 \$**



ENTRETIEN DE BÂTIMENTS

Projets amorcés ou réalisés en 2023

- Centre Roger-Rousseau : agrandissement de la salle du 2e étage et du sous-sol et mise aux normes d'accessibilité universelle
- Bâtiment des travaux public : mise aux normes d'accessibilité universelle
- André-Laurendeau : toiture du chalet de parc
- Bibliothèque Jean-Corbeil : salles de bain et mise aux normes d'accessibilité universelle
- Anjou-sur-le-Lac et Roger-Rousseau : bâtiment sanitaire autonettoyant
- Acquisition du bâtiment situé au 7050, rue Jarry Est

Projeté en 2024

- Mise aux normes et entretien de divers bâtiments



Budget 2024 :
4 248 000 \$

TROTTOIRS ET RUES

Projets amorcés ou réalisés en 2023

- Réaménagement du passage piétonnier de l'impasse des Roseraies
- Réfection de 4 rues et trottoirs : Chopin, place de Vernantes, avenue de l'Aréna et avenue Chénier
- Réfection du stationnement sud-ouest de l'avenue Baldwin

Projetés en 2024

- Réfections diverses

Budget 2024 :
1 100 000 \$



SYSTÈMES INFORMATIQUES

Projets amorcés ou réalisés en 2023

- Installation de caméras de surveillance dans les parcs Roger-Rousseau, Lucie-Bruneau, d'Antioche, de Peterborough, Anjou-sur-le-lac (bâtiment sanitaire et sentiers), ainsi que pour les piscines de Verdelles, Chénier et Roger-Rousseau
- Remplacement du système de caméras au garage municipal d'Anjou
- Installation de caméras panoramiques au parc Goncourt

Projetés en 2024

- Rehaussement d'équipement informatique
- Mise à niveau du WIFI de l'arrondissement
- Évaluation de la téléphonie filaire de l'arrondissement
- Installation de caméras de surveillance (arénas, parcs, etc.)

Budget 2024 :
215 000 \$



Anjou

Des questions?

montreal.ca/anjou

Anjou
Montréal 

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1230558006

Unité administrative responsable : Arrondissement Anjou, Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe, Division du greffe

Projet : Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024 à 2033

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ne s'applique pas			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu? ne s'applique pas			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 3 octobre 2023

Résolution: CA23 12210

Levée de la séance extraordinaire du 3 octobre 2023

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

Que la séance extraordinaire du 3 octobre 2023 soit levée à 19 h19.

ADOPTÉE

70.01

Nataliya HOROKHOVSKA

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 4 octobre 2023